

**Affichage : le 04/12/2018**

<p><b>Commission de Gestion des Compétitions</b> <b>Réunion restreinte du 03/12/18</b></p>
--

**Présidence** : M D Hary.

**Présents** : MM G Flouret, F Poret, C Fournier.

Cette réunion restreinte a pour but d'entériner les clubs qualifiés pour la deuxième phase de la D1 U13, en application du PV de la réunion de la commission du 25/07/18.

Sont qualifiés pour la deuxième phase U13 D1 :

Marck AS, St Omer US, Calais HDF, Boulogne USCO, Le Portel St, Montreuil US, Le Touquet ACO, Etaples AS.

Les autres équipes de ces trois groupes sont reversées en D2 pour la deuxième phase.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure : article 152 des Règlements Généraux de notre District).

Le Président

D. Hary